

0,3

C'était, en pourcentage, le montant d'imposition sur le revenu des soixante-quinze plus grandes fortunes françaises, en 2023.

SOURCE : INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES

ensemble
N° 39
NOVEMBRE 2025

DOSSIER

JUSTICE FISCALE

TAXONS LES RICHES

La proposition de « taxe Zucman », qui vise à rétablir l'équité face à l'impôt en prélevant deux pour cent du patrimoine des ultrariches, met vent debout le patronat. Soutenue par une large majorité de Français, elle a également pour mérite de replacer au cœur des débats les questions de politique et de justice fiscales. À l'heure où, partout dans le monde, la concentration des richesses devient insupportable pour un nombre croissant de citoyens.

« **C**ontre-productive », « ruineuse », voire « mortelle pour l'économie française ». Rarement une proposition d'impôt n'aura suscité autant de passions, mais aussi de débats, sous la V^e République. Depuis que la taxe Zucman, qui propose de prélever à hauteur de 2 % les revenus des ultrariches (lire encadré p. 22), s'est invitée dans les discussions publiques, l'affrontement entre les « pro » et les « anti » ne faiblit pas. En septembre, son initiateur, l'économiste Gabriel Zucman, a même fait l'objet d'une attaque personnelle de la part du patron de LVMH, le multimilliardaire Bernard Arnault, ce dernier qualifiant l'universitaire – professeur à l'École

normale supérieure – de « militant d'extrême gauche », doté d'une « pseudo-compétence universitaire ». Le signe d'une panique morale des élites les plus fortunées ? « C'est fou, car on ne parle que d'une taxation minimale de 2 %. Il y a une forme d'outrance de la réaction », s'ébahit la philosophe Mélanie Plouviez, auteure de *L'Injustice en héritage* (La Découverte). « Bernard Arnault est symptomatique de ces grands patrons qui ont l'indécence de se plaindre du niveau de fiscalité, alors qu'ils ont profité depuis 2017 de l'instauration de la flat tax [plafonnement de l'imposition des revenus financiers, NDLR], de la suppression de l'impôt sur la fortune,

mais aussi de la baisse de l'impôt sur les sociétés et la production », rappelle Raphaël Pradeau, porte-parole d'Attac¹.

SOCIÉTÉ D'HÉRITIERS

Les politiques fiscales très favorables aux détenteurs du capital, conduites par Emmanuel Macron et ses prédécesseurs, ont engendré une concentration spectaculaire des richesses en France. Entre 1996 et 2025, le patrimoine des 500 premières fortunes professionnelles françaises s'est ainsi vu multiplié par quatorze. L'équivalent de 40 % du produit intérieur brut, contre 6 % trente ans plus tôt. Grâce aux mécanismes d'optimisation fiscale, ces

ultrariches payent de moins en moins d'impôts à mesure que leur fortune grandit. En France, les 0,1 % les plus fortunés – ces contribuables qui déclarent gagner plus de 463 000 euros par an ou possèdent un patrimoine immobilier supérieur à 2,7 millions d'euros – voient ainsi leur impôt régresser. Et c'est plus vrai encore pour les milliardaires. D'après l'Institut des politiques publiques (IPP), par le biais de placements de leurs revenus dans des *holdings* – des entités non soumises à l'imposition –, ils ne sont taxés qu'à hauteur de 0,3 % de leur fortune totale. Toutes taxes confondues, les Français sont prélevés deux fois plus que les milliardaires. Car la TVA, cet

« L'idée, c'est d'aller chercher l'argent où il est, pour réduire les inégalités grandissantes et pouvoir financer notre économie. »

JOSEPH STIGLITZ, PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE

impôt invisible qui a rapporté 220 milliards à l'État en 2024, pèse lourdement sur les ménages. Une injustice fiscale qui apparaît de plus en plus criante aux citoyens à qui l'on impose des politiques d'austérité, au motif du déficit budgétaire

et de la dette. Interrogés par l'institut Ifop pour le Parti socialiste à propos de la taxe Zucman, 86 % des Français ont déclaré qu'ils l'approuvaient. Une même proportion (85 %) se dit favorable à ce que l'effort budgétaire repose davantage sur les



Paris, le 18 septembre. Le combat pour la justice fiscale est un leitmotiv dans les manifestations. Une préoccupation partagée par une grande majorité des Français.

CLÉMENT MARTIN

FRAUDE FISCALE

De l'IA mais moins de moyens

Censée améliorer l'efficacité dans le travail, l'intelligence artificielle a surtout contribué à diminuer les effectifs de la DGFIP, affaiblissant la lutte contre la fraude fiscale.

Les chiffres font froid dans le dos : depuis le début de l'année, vingt-huit actes suicidaires ont été recensés à la direction générale des finances publiques (DGFIP), quatorze suicides et quatorze tentatives. Face à cette situation dramatique et alarmante, la CGT et le syndicat Solidaires ont tiré la sonnette d'alarme en mars. Une réunion a été organisée par la direction générale avec les syndicats le 9 juillet pour décider d'un plan d'action. Si la CGT souligne que certaines mesures prises sont les bienvenues – comme l'ouverture systématique d'une enquête lors de chaque acte suicidaire et des mesures de prévention générales (sur la santé mentale, l'accompagnement des managers) –, elle déplore l'absence de remise en question sur le fond. En effet, le syndicat établit un lien entre « les restructurations incessantes et les suppressions d'emplois » consécutives aux réorganisations des dernières années et les dégradations des conditions de travail qui créent des situations de mal-être. « Le ministère du Travail a indiqué dans une fiche du 9 septembre que l'organisation du travail et le management sont des éléments primaires dans la survenue de ces événements graves, fixe Fabien Dampénon, secrétaire national de la CGT Finances publiques. Si du jour au lendemain, on supprime votre service, qu'on vous déplace à quarante kilomètres pour faire un métier différent, sans vous former rapidement, tout en exigeant des résultats supérieurs, on a une inadéquation entre les moyens alloués pour faire une mission et la hausse de la charge de travail qui peut amener des situations très graves. »

La DGFIP est pourtant le bras armé de l'État dans la lutte contre la fraude fiscale, à laquelle environ 10 000 agents sont dédiés, pour les contrôles et les redressements. L'enjeu est d'ampleur, puisqu'on estime que la fraude représente 80 à 100 milliards d'euros (lire encadré p. 25). La direction générale des finances publiques est organisée en

plusieurs sections nationales qui visent différents publics, comme la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF), qui contrôle les personnes physiques, ou la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), qui contrôle les grandes entreprises.

PALLIER AU MANQUE D'EMPLOIS

Ensuite, schématiquement, les petites entreprises sont contrôlées par des services implantés au niveau du département, les entreprises de taille intermédiaire sont contrôlées par des unités qui dépendent de l'interrégion. Des services de l'État peuvent également venir en appui. Tous les moyens mis à disposition de la DGFIP sont inscrits au projet de loi de finances (PLF). Les agents disposent d'outils légaux, par exemple

« Sous couvert de mettre en place des évolutions technologiques et de créer des services plus efficaces, il y a une déconstruction massive de la capacité de la DGFIP à contrôler aussi efficacement qu'avant. »

FABIEN DAMPENON,
CGT FINANCES PUBLIQUES

l'échange d'informations entre pays, et technologiques, comme le recours à l'intelligence artificielle. « L'IA est capable de compiler de très grandes quantités de données et d'attirer l'attention sur des dossiers qui peuvent faire l'objet de contrôles. Mais une vérification est toujours effectuée par un agent », précise encore Fabien Dampénon. Bien que prometteur, un rapport de la Cour des comptes de 2024 pointe des économies surestimées par l'utilisation de l'intelligence artificielle. « L'IA réalise la moitié des opérations de programmation de détection des anomalies, mais représente moins de 15 % des résultats financiers, souligne Vincent Gath-Drezet, secrétaire général d'Attac et ancien secrétaire général de Solidaires Finances publiques. Cela a été vu comme un palliatif au manque d'emplois dans les services qui programment les contrôles, lesquels sont de moins en moins nombreux. » « Pour nous, c'est l'arbre qui cache la forêt ! » résume Fabien Dampénon.



CHRISTOPHE LEFEBVRE/MAXPPP

30 000
C'EST LE NOMBRE
D'EMPLOIS
PERDUS
À LA DGFIP
DEPUIS 2008.

SOURCE : CGT FINANCES PUBLIQUES

OMERTA

Chaque année, la fraude fiscale, notamment des personnes fortunées et des entreprises, représente un manque à gagner évalué entre 80 et 100 milliards d'euros par an, par Solidaires Finances publiques. Le syndicat a réalisé une estimation en 2013, actualisée en 2018, pour pallier un défaut de données officielles. La Cour des comptes a déjà pressé le gouvernement de procéder à une estimation, mais « le seul travail d'évaluation concernait la fraude à la TVA, avec des écarts importants : 20 à 25 milliards d'euros selon l'Insee ; 10 milliards pour Bercy », constate Vincent Gath-Drezet, qui a participé à l'estimation. L'État ne communique pour sa part que sur les montants recouvrés : 11,4 milliards d'euros en 2024.

Sous couvert de mettre en place des évolutions technologiques et de créer des services plus efficaces, il y a une déconstruction massive de la capacité de la DGFIP à contrôler aussi efficacement qu'avant. Mais l'administration fiscale, dans sa communication, présente des chiffres d'effectifs basés sur des référentiels changeants (nombre de salariés, équivalents temps plein, etc.) rendant les comparaisons impossibles. Il faut avoir en tête que la DGFIP est l'administration civile qui a supprimé le plus d'emplois ces vingt dernières années. »

ENCORE MOINS 550 POSTES EN 2025

Dans le rapport d'activité 2024 de la DGFIP, le ministère communique sur la création de « près de 800 emplois au cours des trois dernières années, dont 256 pour la seule année 2024 »*. La CGT indique toutefois que depuis 2008, il n'y a pas eu de création sèche d'emplois et estime, au contraire, que 30 000 à 40 000 ont été supprimés en dix-sept ans. Le syndicat envisage qu'avec le seul PLF 2025, la DGFIP va subir 550 suppressions de postes. Deux ans plus tôt, le plan de Gabriel Attal « contre les fraudes » promettait pourtant d'ambitieux objectifs avec un accent mis sur les hauts patrimoines et les grandes entreprises, accompagnés d'une augmentation de 15 % d'ici la fin du quinquennat des effectifs du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale, soit 1 500 équivalents temps plein supplémentaires. Mais la CGT et Vincent Gath-Drezet constatent plutôt des suppressions d'emplois et d'autres réorientés. « Les moyens humains de la DGFIP ont baissé, avec notamment 3 000 suppressions d'emplois depuis 2008 dans les seuls services de contrôle. Quand on sait que chaque vérificateur, qui va sur place dans les entreprises, fait douze à quatorze opérations de contrôle par an, ce sont autant de contrôles en moins, souligne Vincent Gath-Drezet. Et lorsque vous affaiblissez un service de gestion, vous affaiblissez la qualité des données sur lesquelles on fait tenir les algorithmes pour détecter la fraude. Donc, on fragilise la lutte contre cette pratique... On ne peut pas dire que rien n'a été fait par l'État, ce serait faux. Mais il y a vraiment un gros décalage entre les annonces politiques et la réalité. »

■ MARIE ALBESSARD

* Bercy, alors en plein remaniement, a indiqué ne pas pouvoir donner suite à nos questions.